



## APPROBATIONS

### **Règlement sur les déchets avec tarif**

Le règlement sur les déchets 2008 avec tarif, adopté par l'assemblée municipale du 10 décembre 2007, n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal.

Ce règlement est entré en vigueur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il abroge toutes les dispositions antérieures.

### **Règlement concernant l'alimentation en eau avec tarif**

L'assemblée municipale du 10 décembre 2007 a adopté les modifications du règlement concernant l'alimentation en eau avec tarif.

Elles n'ont fait l'objet d'aucun recours durant le délai légal et sont par conséquent entrées en en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Elles abrogent toutes les dispositions qui lui seraient contraires.

### **Règlement d'assainissement des eaux usées avec tarif**

L'assemblée municipale du 10 décembre 2007 a adopté les modifications du règlement d'assainissement des eaux usées avec tarif.

Elles n'ont fait l'objet d'aucun recours durant le délai légal et sont par conséquent entrées en en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Elles abrogent toutes les dispositions qui lui seraient contraires.

### **Règlements concernant le financement spécial**

- **relatif au système informatique**
- **relatif au programme communal d'occupation des chômeurs**
- **relatif à la course annuelle du conseil municipal**

L'assemblée municipale du 10 décembre 2007 a adopté les règlements susmentionnés.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun recours durant le délai légal et sont par conséquent entrés en en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le Conseil Municipal

*2605 Sonceboz-Sombeval, le 21 janvier 2008*